



Le naturel est souvent associé au sauvage, pourtant, très peu de milieux le sont complètement. Le Marais poitevin a été façonné par l'homme. Entre nature et économie, où se trouve le seuil limite à ne pas dépasser pour ne pas mettre en danger la biodiversité de ce site de 100 000 ha ? Rencontre avec Odile Cardot, chargée de mission environnement / programme Natura 2000 au Parc interrégional du Marais poitevin.

Par **Pauline Lumeau** Photos **Claude Pauquet**

Marais poitevin

le seuil limite





Double page précédente, à l'écluse de la Pointe aux herbes, Champagné-les-Marais, août 2008.

Ci-dessus, La Balise, Champagné-les-Marais, août 2008.

« Il n'existe aucun milieu sauvage en France hormis le sommet des montagnes. On parle plutôt de milieu semi-naturel », précise Odile

Cardot. Le comblement de l'ancien Golfe des Pictons a débuté il y a moins de 10 000 ans. La mer était alors aux portes de Niort. Si le pourtour du marais était déjà défini car il était constitué d'un socle calcaire, lors du retrait de la mer, des sédiments ont été déposés par l'océan (argiles marines constituant aujourd'hui le sol appelé bri) et par les courants d'eau douce des bassins versants. Au cœur de cet ancien golfe ont émergé des îles calcaires qui n'ont pas été érodées et demeurent aujourd'hui dans le paysage. Ce sont sur ces îles que se situent les villages et habitations du marais.

« Les premiers habitats sont apparus autour de la baie dès le Paléolithique, raconte Odile Cardot. Les premiers aménagements hydrauliques ont été réalisés par des moines au Moyen Âge, du ^v^e au ^{xiii}^e siècle. » En effet, plusieurs abbayes étaient alors implantées autour du marais : l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, l'abbaye de Maillezais ou encore l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise... Les moines ont réalisé des aménagements hydrauliques d'ampleur. Ils ont creusé des canaux et bâti des digues, certaines pour empêcher le retour de la mer, d'autres

pour se protéger des eaux douces en provenance des bassins versants des différents fleuves et rivières qui alimentent le marais (le Lay, la Vendée, l'Autize, le Curé, la Sèvre niortaise, le Mignon...). La construction de ces aménagements a accéléré l'assèchement naturel du Golfe des Pictons et conduit à la naissance des marais dits « desséchés » correspondant au cœur du Marais poitevin et permettant une valorisation des terres et des cultures. C'est également la naissance des marais dits « mouillés », vastes marécages dont le rôle est de recevoir les crues hivernales de l'amont et correspondant au pourtour de l'ensemble.

« Le deuxième temps fort de l'aménagement du Marais poitevin a lieu sous Henri IV », continue Odile Cardot. En effet, le roi, par son édit de 1599, poursuit le travail des moines grâce au savoir-faire des Hollandais dans le creusement de canaux et l'édification de digues. Il nomme alors le Hollandais Humphrey Bradley « maître de digues et canaux du royaume » pour observer une relance efficace des dessèchements vers le fond du golfe. Un canal du marais portera même le nom de canal des Hollandais. Au ^{xix}^e siècle, les marais mouillés sont aménagés en petites parcelles. Des canaux sont creusés et constituent désormais un maillage serré. A la fin du



xx^e siècle, l'assèchement s'est poursuivi de manière drastique. Dans les années 1980, les pouvoirs publics encouragent la pose de drains enterrés et de pompes pour optimiser la culture en marais. Ces nouvelles technologies ont accéléré la transformation du paysage du marais : «50 % des prairies ont désormais disparu sur les 60 000 ha que comportait la zone humide.» «On a drainé l'eau partout où la technologie l'a permis pour transformer des prairies humides en cultures qui ont besoin d'un niveau d'eau plus bas. Cette transformation radicale de l'occupation du sol et une gestion des niveaux d'eau à la baisse ont porté atteinte à la qualité environnementale du marais et entraîné une chute de la biodiversité.» En effet, la biodiversité du Marais poitevin dépend d'un niveau d'eau correspondant au fonctionnement des zones humides avec un maintien de l'eau en hiver comme en été grâce à une alimentation régulière de l'amont et un maintien des niveaux dans le marais. «Au regard des enjeux environnementaux, la gestion hydraulique n'est pas adaptée de nos jours. Les assecs estivaux sont plus nombreux et plus longs et les crues hivernales de plus en plus rares.»

Faudrait-il alors, pour la préservation d'une biodiversité variée, espérer l'abolition de toute culture sur les sols du

marais ? «Non, répond Odile Cardot. *Tout est question de mesure. Au début du xx^e siècle, la culture est déjà très présente dans le marais mais elle n'est pas gérée de la même manière. Elle est organisée en mosaïque. Les parcelles sont plus petites. On y trouve encore des prairies. Cette culture n'implique pas un drainage des sols et l'utilisation de produits chimiques. A cette période, la culture est source de biodiversité.*»

Le Marais poitevin est donc une zone humide façonnée par l'homme. Les aménagements et les cultures implantées sont sources de biodiversité : canaux, prairies, alignements de frênes taillés en têtards caractéristiques de la Venise verte. «Si les marécages étaient livrés à eux-mêmes, nous pourrions certes observer une importante richesse biologique mais plus homogène qu'elle ne l'est actuellement.» Il existe donc un seuil limite à ne pas dépasser dans les aménagements afin que le pic de richesse biologique ne se transforme pas en phénomène inverse, menace pour la biodiversité.

Consciente de ce risque depuis la fin des années 1980, la Coordination pour la défense du Marais poitevin (collectif d'associations luttant pour la protection de la nature du marais) a déposé une plainte auprès de

Portrait de Vincent C., jeune ouvrier agricole. La Jard-sur-Sèvre, commune du Mazeau, septembre 2008.

Claude Pauquet a réalisé une mission photographique pour Parc interrégional du marais poitevin. Exposition à la maison du marais à Coulon, en novembre 2009.



Portrait de Jean Paul B. professeur d'équitation de Lucie P., collégienne. La Roche, commune de Saint-Hilaire-la-Palud, septembre 2008.

Le Marais poitevin, une écohistorie du XVI^e à l'aube du XX^e siècle, de Yannis Suire, Centre vendéen de recherches historiques, 2006.

Le Marais poitevin, un espace à réinventer ? actes du colloque de la Coordination pour la défense du Marais poitevin, dir. Yves Le Quellec, François-Marie Pellerin et Jean-Pierre Pétorin, 2009 (marais.poitevin.org).
L'Abbaye de Maillezais. Des moines du marais aux soldats huguenots, dir. Cécile Treffort et Mathias Tranchant, Presses universitaires de Rennes, 2005.
La Fondation de l'abbaye de Maillezais. Récit du moine Pierre, édition de Georges Pon et Yves Chauvin, CVRH, 2001.

l'Europe pour manquement au respect de la Directive Oiseaux de 1979. En 1999, la coordination obtient qu'une décision européenne s'impose à la France pour le Marais poitevin avec une menace d'astreinte quotidienne de 150 000 €. Face aux points de réponse de la France, le contentieux a aujourd'hui été levé mais il peut être réactivé à tout instant. Aujourd'hui, le Parc interrégional du Marais poitevin emploie 40

personnes. Il a pour but de soutenir et de favoriser des projets territoriaux de développement durable tant dans les domaines environnementaux qu'économiques, que culturels ou éducatifs. Plusieurs personnes contribuent à travers leurs missions au maintien de la biodiversité. Un observatoire du patrimoine naturel a été créé afin de fédérer un réseau d'acteurs du territoire qui recense les espèces et les milieux naturels. A ce titre, on dénombre aujourd'hui sur les communes du marais et sa zone humide 750 plantes diverses dont

130 patrimoniales. On compte également 60 espèces d'odonates (libellules), 72 espèces de papillons, 17 d'amphibiens, 8 de reptiles, 52 de mammifères dont fait partie la loutre d'Europe, animal rare et protégé à l'échelle nationale mais qui se porte bien dans le marais. On compte aussi 31 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles...) et 200 espèces d'oiseaux. Le Marais est une étape migratoire clé à l'échelle européenne et une station d'hivernage importante. On estime d'ailleurs à 80 000 le nombre d'oiseaux hivernants dont 40 000 canards et le même nombre de limicoles (oiseaux qui se nourrissent dans la vase). «*La prise de conscience de la nécessité de protection du patrimoine naturel est actuelle*, souligne Odile Cardot. *Dans les années 1980, le discours des écologistes allait à contre-courant. On le disait opposé au progrès, à la technique et même au bon sens. Dix ans plus tard, c'était encore le cas, mais aujourd'hui, les choses s'inversent. Les termes environnement et biodiversité ne font plus sourire, y compris dans le monde agricole.*» ■

Parc interrégional du Marais poitevin : 2, rue de l'Eglise 79510 Coulon Tél. 05 49 35 15 20 parc-marais-poitevin.fr